



Règlement des frais et taxes

selon décision de l'AG du 25 janvier 2015

valable dès le 25 janvier 2015

Frais

Fonctionnaires de l'association des éleveurs / Sélections d'élevage

- Séances
pour des séances d'un jour entier:
Frais de déplacement :
billet de train 1^{ère} classe ou CHF -.80/km
Repas CHF 30.--
- Sélections d'élevage :
Juges, représentants de l' AE, secrétaire
Journée entière CHF 100.-- +
restauration, respectivement
forfait de CHF 30.--
ou Demi-journée ; CHF 50.--,
sans restauration,
Frais de déplacement :
Billet de train 1^{ère} classe ou CHF -.80/km
- Sélection individuelle :
Juges, représentants de l' AE, secrétaire
CHF 50.--
Frais de déplacement :
billet de train 1^{ère} classe ou CHF -.80/km
sans restauration
- Contrôles de chenils /Pré-contrôles:
CHF 40.-- par contrôle
Frais de déplacement :
billet de train 1^{ère} classe ou CHF -.80/km
sans restauration
- Préposés aux races :
traitement des portées
Forfait CHF 30.--
(inclus frais tels que téléphones, taxes postales, photocopies, organisation, archivage, ordinateur, sans obligation de produire un décompte)

Taxes

Taxes d'élevage et de sélection d'élevage pour membres du CSDT

- Sélection d'élevage (caractère + extérieur) CHF 150.--
(CHF 75.00 caractère / CHF 75.00 extérieur)
- Sélection d'élevage individuelle CHF 800.--
(montant identique pour membre ou non du CSDT)
- Traitement des annonces de portées CHF 30.--
- Contrôle de portées /Pré-contrôles / Nouveau contrôle
en cas de changement de domicile d'un éleveur CHF 90.-- par contrôle
- Renouvellement de contrôle en cas de réclamation CHF 150.--

Pour les non-membres du CSDT : Pour les éleveurs et personnes qui ne sont pas membres du CSDT, les montants et taxes pour l'élevage et les sélections d'élevage sont doublés, sauf en ce qui concerne la taxe relative à la sélection d'élevage individuelle.

Cotisations et taxes de portées***Membres de l'Association des élèves***

- Cotisation annuelle des membres de l'Ass. des élèves CHF 20.--
- Taxe de portées (pour la 1^{ère} portée annuelle) CHF 30.--

Non-membres de l'Association des élèves

- Taxe de portées (pour la 1^{ère} portée annuelle) CHF 60.--